



**DÉVELOPPEMENT DE LA PROGRAMMATION DE RECHERCHE DE  
L'ÉQUIPE DE RECHERCHE MASCULINITÉS ET SOCIÉTÉ (M&S)  
ÉQUIPE EN CENTRE DE RECHERCHE (CRI-VIFF)**

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX CHERCHEURES ET AUX CHERCHEURS**

**GUIDE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES**

**CONCOURS 2010**

**PÉRIODE DU CONCOURS :  
8 FÉVRIER AU 12 MARS 2010**

## **PROGRAMMATION DE RECHERCHE DE M&S**

La programmation de recherche de M&S vise à développer une compréhension de quatre réalités masculines (paternité, santé et diversité culturelle, violence<sup>1</sup>) ainsi que l'articulation entre ces réalités masculines et les pratiques sociales et de santé.

## **LES VOILETS DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX CHERCHEURS**

Ce programme de soutien s'adresse aux chercheuses et chercheurs membres de l'équipe Masculinités & Société, équipe en partenariat rattachée au CRI-VIFF. Le programme de soutien aux chercheurs comprend 4 volets :

- ◆ Volet 1 : Fonds de démarrage pour le développement de projets de recherche; visant à soutenir financièrement les chercheuses et chercheurs dans la préparation de demandes de subvention aux organismes subventionnaires.
- ◆ Volet 2 : Subventions pour l'aide à la rédaction ou à la révision d'articles scientifiques, de chapitres de livre ou de livres; Visant à favoriser la diffusion des résultats de recherche dans des revues avec comités de pairs ainsi que la rédaction de chapitres de livre ou de livres.
- ◆ Volet 3 : Subventions pour la traduction d'articles scientifiques, de chapitres de livre ou de livres; Ayant le même objectif que le volet 2
- ◆ Volet 4 : Subventions pour l'aide à la rédaction de textes sur les modèles et l'analyse de la pratique. Visant à favoriser le développement et la diffusion des connaissances sur les pratiques entourant les réalités masculines.

## **POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE**

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur demande par courrier, courriel ou télécopieur ou à remettre celle-ci en mains propres à l'attention de Jean-Yves Desgagnés.

## **LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :**

Équipe Masculinités et Société  
Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale  
et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)  
Pavillon Charles-De Koninck  
Local DKN - 0453 A  
Université Laval, Québec  
G1V 0A6  
Numéro de télécopieur : (418) 656-3309

## **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC**

Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur scientifique de l'équipe  
Téléphone : (418) 656-2131, poste 6516  
Courriel : [jean-yves.desgagnes@criviff.ulaval.ca](mailto:jean-yves.desgagnes@criviff.ulaval.ca)

**Date limite pour soumettre une demande :  
12 mars à 17 heures.**

---

<sup>1</sup> Pour le présent concours, ce volet couvre les projets en violence qui ne sont pas admissibles dans les concours habituels du CRI-VIFF. Seront donc considérés ici des projets qui ne concernent pas la violence familiale et la violence faite aux femmes

## **VOLET 1 : FONDS DE DÉMARRAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE RECHERCHE**

### **Conditions d'admissibilité**

- ◆ Le projet doit s'inscrire dans un des axes de recherche de M&S.
- ◆ Le projet doit être soumis par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ Dans la mesure du possible, tous les efforts doivent être faits pour que les projets soient conçus et réalisés en partenariat avec un milieu de pratique (communautaire ou institutionnel) ou d'élaboration de politiques. Tous les partenaires sont admissibles, qu'ils soient membres ou non de M&S. Lorsque le projet ne se prête pas à un partenariat avec un milieu de pratique ou d'élaboration de politiques, il faut le justifier.
- ◆ Les fonds demandés doivent servir à développer un projet de recherche ou de recension des écrits dans un programme de subvention de recherche et non pas à effectuer certaines tâches liées à la réalisation d'un projet en cours.
- ◆ La subvention accordée peut être utilisée seulement pour embaucher du personnel étudiant.

### **Montant maximum de l'aide financière**

Le montant maximum pouvant être accordé est de :

4 000\$ pour une demande de subvention de plus de 20,000 \$.

2 000 \$ pour une demande de subvention de moins de 19,999 \$.

### **Critères de priorisation des demandes**

- ◆ La rigueur et la cohérence du projet
- ◆ Liens du projet avec la programmation de l'équipe M&S et ces deux axes prioritaires (santé et diversité culturelle)
- ◆ Pertinence sociale du projet
- ◆ Pertinence du partenariat compte tenu des objectifs du projet de recherche

### **Présentation du dossier**

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

### **Engagements**

Les personnes qui obtiennent une aide financière s'engagent à :

- ◆ présenter une demande à un organisme subventionnaire dans un délai d'au plus 18 mois;
- ◆ mentionner dans cette demande que le projet sera intégré à la programmation de M&S;
- ◆ transmettre à M&S une copie de la demande présentée à l'organisme subventionnaire.

Si la demande est acceptée par un organisme subventionnaire, les personnes s'engagent :

- ◆ à déposer à M&S un rapport présentant le devis de l'étude et ses principaux résultats;
- ◆ à faire au moins une présentation des résultats de l'étude lors d'activités organisées par M&S ou en lien avec cette équipe (conférence, séminaire, colloque, etc.);
- ◆ à mentionner le lien avec M&S dans toute publication ou communication découlant de cette étude;
- ◆ à verser, au CRI-VIFF, 4 % de la subvention obtenue pour le soutien de l'infrastructure de secrétariat.

### **Règles concernant l'éthique**

Les règles d'éthique en vigueur dans l'université de rattachement de la personne qui présente la demande s'appliquent. À cet effet, si la demande de fonds de démarrage comporte un pré-projet qui implique la participation de sujets humains (par exemple questionnaires, entrevues, observations, etc.), un certificat d'éthique émis par une autorité compétente devra être obtenu et envoyé à M&S afin d'obtenir le financement.

## **VOLET 2 : SUBVENTIONS POUR L'AIDE À LA RÉDACTION OU À LA RÉVISION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES, DE CHAPITRES DE LIVRE OU DE LIVRES**

### **Présentation du dossier**

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

### **Engagements**

La personne qui reçoit une subvention s'engage :

- ◆ à mentionner, dans son texte, qu'elle a bénéficié d'une subvention de M&S;
- ◆ si le texte est publié, à en envoyer une copie à M&S.

### **A) RÉDACTION**

#### **Conditions d'admissibilité**

- ◆ Le texte projeté doit s'inscrire dans un des axes de recherche de M&S.
- ◆ La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ La subvention accordée peut être utilisée seulement pour embaucher du personnel étudiant qui travaillera à la rédaction du texte.
- ◆ Le texte doit être soumis dans les 12 mois suivants l'obtention de la subvention.

#### **Critères d'évaluation des demandes**

- ◆ Qualité du plan du texte projeté (cohérence, rigueur, structure)
- ◆ Pertinence du texte projeté par rapport aux axes de recherche de M&S
- ◆ Qualité et pertinence de la publication (revue ou livre) en fonction du texte projeté
- ◆ À qualité égale des dossiers, seront favorisés les textes où les premiers auteurs sont des chercheurs réguliers de Masculinités et Société.

#### **Montant maximum de l'aide financière**

- ◆ Un montant maximum de 2 000\$ peut être accordé pour la rédaction d'un texte rattaché à un projet de recherche.

### **B) RÉVISION D'UN TEXTE SOUMIS POUR PUBLICATION ET NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS**

#### **Conditions d'admissibilité**

- ◆ Le texte doit s'inscrire dans un des axes de recherche de M&S.
- ◆ La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ La subvention accordée peut être utilisée seulement pour embaucher du personnel étudiant qui travaillera à la révision du texte.
- ◆ Le texte doit être soumis dans les six mois suivants l'obtention de la subvention.

#### **Critères d'évaluation des demandes**

- ◆ Pertinence du texte par rapport aux axes de recherche de M&S.
- ◆ Le dépôt de l'article soumis pour publication et les modifications demandées.

#### **Montant maximum de l'aide financière**

Le montant maximum pouvant être accordé pour la révision est de 500\$.

**ATTENTION** : Il est possible de soumettre une demande de révision d'un texte tout au long de l'année jusqu'à ce que le budget soit totalement dépensé.

## **VOLET 3 : SUBVENTIONS POUR LA TRADUCTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES, DE CHAPITRES DE LIVRE OU DE LIVRES**

### **Conditions d'admissibilité**

- ◆ Le texte doit s'inscrire dans un des axes de recherche de M&S.
- ◆ La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ Le texte doit être soumis dans les six mois suivants l'obtention de la subvention.
- ◆ Une demande pour payer de la révision linguistique n'est pas admissible.

### **Montant maximum de l'aide financière**

Le montant maximum pouvant être accordé est de 2 000\$.

### **Critères d'évaluation des demandes**

- ◆ Qualité du texte (cohérence, rigueur, structure)
- ◆ Pertinence du texte par rapport aux axes de recherche de M&S
- ◆ Qualité et pertinence de la publication (revue ou livre) en fonction du texte à soumettre
- ◆ À qualité égale des dossiers, seront favorisés les textes où les premiers auteurs sont des chercheurs réguliers de Masculinités et Société.

### **Présentation du dossier de candidature**

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

### **Engagements**

La personne qui reçoit une subvention s'engage :

- ◆ à mentionner, dans son texte, qu'elle a bénéficié d'une subvention de M&S;
- ◆ si le texte est publié, à en envoyer une copie à M&S.

## **VOLET 4 : SUBVENTIONS POUR L'AIDE À LA RÉDACTION DE TEXTES SUR LES MODÈLES ET L'ANALYSE DE LA PRATIQUE**

### **A) RÉDACTION**

#### **Conditions d'admissibilité**

- ◆ Le texte projeté doit s'inscrire dans un des axes de recherche de M&S.
- ◆ La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ La subvention accordée peut être utilisée seulement pour embaucher du personnel étudiant qui travaillera à la rédaction du texte.
- ◆ Le texte doit être soumis dans les 12 mois suivants l'obtention de la subvention.

#### **Critères d'évaluation des demandes**

- ◆ Qualité du plan du texte projeté (cohérence, rigueur, structure)
- ◆ Pertinence du texte projeté par rapport aux axes de recherche de M&S
- ◆ Qualité et pertinence de la publication (revue ou livre) en fonction du texte projeté
- ◆ À qualité égale des dossiers, seront favorisés les textes où les premiers auteurs sont des chercheurs réguliers de Masculinités et Société.

#### **Montant maximum de l'aide financière**

Le montant maximum pouvant être accordé est de 2 000\$.

#### **Présentation du dossier**

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

#### **Engagements**

La personne qui reçoit une subvention s'engage :

- ◆ à mentionner, dans son texte, qu'elle a bénéficié d'une subvention de M&S;
- ◆ si le texte est publié, à en envoyer une copie à M&S.